



**Le Grand Quevilly, le 17 juin 2024**

Madame la Présidente,

Monsieur le Président,

Le conseil d'administration du comité départemental de Seine-Maritime de tennis de table a l'honneur de vous inviter à participer à l'assemblée générale électorale qui se tiendra le :

**Samedi 31 août 2024**

**à 14 heures 30**

**Espace culturel Bourvil, 5 allée Jacques OFFENBACH**

**76520 Franqueville-Saint-Pierre**

**A partir de 13 h 30** Accueil des représentants des associations

**14 H 30** Ouverture de l'AG électorale 2024

**A l'ordre du jour :**

1. Ouverture de l'assemblée générale
2. Adoption du procès-verbal de l'AG du samedi 2 Septembre 2023
3. Elections des membres au conseil d'administration
  - a. Procédure d'organisation du scrutin
  - b. Nomination du président du bureau de vote et de ses assesseurs
  - c. Présentation des candidats
  - d. Début de la procédure de vote
4. Allocution du président et rapport d'activités
5. Parole aux invités d'honneur
6. Rapport d'activités du Pôle administratif et financier :
  - a. Bilan d'exploitation de l'exercice financier clos au 30/06/2024
  - b. Rapport du commissaire vérificateur aux comptes
  - c. Vote et quitus de la gestion
  - d. Présentation et vote du Bilan d'exploitation prévisionnel 2024
  - e. Nouvelle grille tarifaire 2024-2025
7. Rapport d'activités du pôle sportif compétition
8. Rapports d'activités de la Commission féminine
9. Rapport d'activités du pôle détection & développement
10. Rapport d'activités du pôle communication
11. Proclamation des résultats du vote
12. Suspension de l'AG, réunion du Conseil d'administration pour l'élection du président
13. Reprise de l'assemblée générale résultat de l'élection au poste de président
14. Prise de parole du Nouveau président
15. Election du délégué et des 2 suppléants de l'assemblée générale aux AG de la FFTT
16. Clôture de l'assemblée générale



**COMITE DEPARTEMENTAL  
DE SEINE-MARITIME  
DE TENNIS DE TABLE**

Date : 14/06/2024  
Source : secrétariat  
général

A l'issue de l'assemblée générale ordinaire, le verre de l'amitié sera offert par la municipalité de Franqueville-Saint-Pierre

Celui-ci sera suivi d'un cocktail offert par le CD76TT qui permettra de nous retrouver tous dans une ambiance amicale.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous confirmer votre participation à l'assemblée générale et/ou au cocktail en retournant le **coupon-réponse ci-joint** auprès du secrétariat par courrier ou par mail.

Dans l'attente de vous recevoir, je vous prie d'accepter, madame la Présidente, monsieur le Président, mes salutations distinguées.

**Adrien POIGNIE**

**Président du CD76TT**



## **COUPON-REPONSE**

à retourner au secrétariat du CD76TT, BP 116, 76122 Grand Quevilly Cedex

pour le **13 AOÛT 2024**

NOM : .....PRENOM : .....

Club de : .....

→ Assistera à l'Assemblée Générale      OUI    NON

→ Assistera au COCKTAIL                    Oui    NON

Seul    Accompagné

**NOMBRE PERSONNES au total** : .....

Fait à

Signature



## **POUVOIR ou PROCURATION**

**POUVOIR** (Membre du club)

ou

**PROCURATION** (Membre d'un autre club et déjà Délégué de son association)

(Rayer les mentions inutiles)

Je soussigné (e)

NOM et PRENOM : .....

DATE de NAISSANCE : .....

Domicilié (e) à : .....

Elu(e) par l'Association ..... N° d'affiliation : .....

pour la représenter à l'Assemblée Générale du Comité Départemental de Seine-Maritime donne par la présente

**Pouvoir** ou **Procuration** (rayer la mention inutile)

**A**

NOM et PRENOM : .....

DATE de NAISSANCE : .....

Licencié(e) dans l'association : .....

pour le représenter à l'Assemblée Générale du Comité Départemental de Seine-Maritime

**du 31 août 2024 à l'espace culture Bourvil à Franqueville-Saint-Pierre**

**Bon pour Pouvoir**

Date et signature

**Bon pour Procuration**

Date et signature

**Acceptation Pouvoir**

Date et signature

**Acceptation Procuration**

Date et signature

**ATTENTION :**

Pouvoir : le délégué du club donne pouvoir à un autre membre du club pour le représenter aux Assemblées Générales  
Procuration : le délégué du club donne procuration à un délégué d'une autre association du même département.